PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mûres, dûment convoqué en séance ordinaire, le dix-huit septembre deux mil vingt-six, s'est réuni à la bibliothèque municipale, sous la présidence de M. Daniele BALBO - Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Daniele BALBO, M. Jean-Paul BERTHOD, Mme Sandra CHABERT, Mme Christelle CHAMIOT-PONCET, M. Daniel DUMERMUTH, Mme Laura DURET, Mme Florence HERITIER DAVIET, M. Thomas JACQUET, M. Jonathan LOEW, Mme Béatrice MONGELLAZ, Mme Carole POLLIER, M. Matthieu ROUPIOZ, M. Alain WIRTH.

AVAIT DONNÉ POUVOIR

Mme Caroline BOISNOIR à M. Jonathan LOEW

ABSENT

M. Alexis MONGELLAZ

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et déclare ensuite la séance ouverte.

Constat est fait, à l'ouverture de la séance que les conditions de quorum sont réunies, avant de passer à la suite du déroulé de la séance, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Florence HERITIER DAVIET est désignée pour remplir cette fonction.

---ooo000ooo---

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- ✓ Convention d'occupation du domaine public - M. Marc BERTHIER - "BAUGES PIZZA".
- ✓ Convention d'occupation du domaine public - Mme Elodie BOUILLOUX POISSON - "COMME À LA MAISON".
- ✓ Salle communales et préau - Tarifs et modalités de gestion pour les réservations à partir du 01/01/2027.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2026.

D2026-41

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - M. MARC BERTHIER - "BAUGES PIZZA"

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de stationnement d'un commerce ambulant par M. Marc BERTHIER, gérant de l'EURL "BAUGES PIZZA" a été faite en Mairie le 15/09/2026, pour son installation à partir du 02/10/2026, sur la place de l'Eglise.

M. Le Maire explique qu'aucun projet de convention d'occupation du domaine public n'a été soumise au Conseil Municipal.

Il voudrait régulariser cette situation qui permettra également de facturer l'entreprise pour son occupation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DONNE** pouvoir à M. Le Maire à l'effet de signer une convention d'occupation du domaine public avec M. Marc BERTHIER gérant de l'EURL "BAUGES PIZZA",
- ✓ **FIXE** le montant de la redevance d'occupation à 30 € par mois,
- ✓ **DEMANDE** à ce que la redevance soit encaissée depuis le mois d'octobre 2026,
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

D2026-42

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Mme ELODIE BOUILLOUX POISSON - "COMME À LA MAISON"

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de stationnement d'un commerce ambulant par Mme Elodie BOUILLOUX POISSON, gérante de l'EURL "COMME À LA MAISON" a été faite en Mairie le 15/09/2026, pour son installation à partir du 06/10/2026, sur la place de l'Eglise.

M. Le Maire explique qu'aucun projet de convention d'occupation du domaine public n'a été soumise au Conseil Municipal.

Il voudrait régulariser cette situation qui permettra également de facturer l'entreprise pour son occupation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DONNE** pouvoir à M. Le Maire à l'effet de signer une convention d'occupation du domaine public avec Mme Elodir BOUILLOUX POISSON gérante de l'EURL "COMME À LA MAISON",
- ✓ **FIXE** le montant de la redevance d'occupation à 30 € par mois,
- ✓ **DEMANDE** à ce que la redevance soit encaissée depuis le mois d'octobre 2026,
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

D2026-43

OBJET : SALLES COMMUNALES ET PRÉAU - TARIFS ET MODALITÉS DE GESTION POUR LES RÉSERVATIONS À PARTIR DU 01/01/2027

Madame Sandra CHABERT - 3ème adjointe - expose au Conseil Municipal que les tarifs et les modalités de gestion des salles communales et du préau de l'école doivent être mis à jour pour une entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

Salle Pierre Reignier (maxi 80 personnes)	Forfait week-end	Cautions
Habitant Mûres	250.00 € + 80.00 € du 1er nov. au 30 avril pour participation aux frais de chauffage	1 000.00 € + 300.00 € (dégâts matériels/ménage)
*Habitant Canton du Pays d'Alby**	450.00 € + 80.00 € du 1er nov. au 30 avril pour participation aux frais de chauffage	1 000.00 € + 300.00 € (dégâts matériels/ménage)
Association Mûres	gratuit + 50.00 € du 1er nov. au 30 avril pour participation aux frais de chauffage	
Association Mûres (activités récurrentes)	gratuit + 100.00 € du 1er nov. au 30 avril pour participation aux frais de chauffage	
*Association Canton du Pays d'Alby**	250.00 € + 50.00 € du 1er nov. au 30 avril pour participation aux frais de chauffage	1 000.00 € + 300.00 € (dégâts matériels/ménage)
Branchement extérieur (camion traiteur)	30.00 €	

Préau de l'école (uniquement pendant les vacances scolaires et jusqu'à 20h)		
Vin d'honneur mariage habitants de Mûres	100.00 €	1 000.00 € + 300.00 € (dégâts matériels/ménage)
Association Mûres	gratuit	

Salle des Farines	Soirée	Caution
Association Mûres	gratuit + 20.00 € du 1er nov. au 30 avril pour participation aux frais de chauffage	
Association Mûres (activités récurrentes)	gratuit + 100.00 € du 1er nov. au 30 avril pour participation aux frais de chauffage	
Autres types de loueurs	100.00 € + 50.00 € du 1er nov. au 30 avril pour participation aux frais de chauffage	1 000.00 € + 300.00 € (dégâts matériels/ménage)

Matériel (tables et bancs)		
Association Mûres	gratuit	
Résidents de Mûres	1 table et 2 bancs : 10,00 €	300.00 €

* Alby sur Chéran, Allèves, Chainaz les Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry sur alby, Mûres, Saint Félix, Saint Sylvestre, Viuz la Chiesaz

Après avoir entendu l'exposé de Mme Sandra CHABERT, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **ACCEPTE** les tarifs présentés ci-dessus pour la location des salles communales et préau de l'école.

- ✓ **DÉCIDE** que les tarifs entreront en vigueur le 1er janvier 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Secrétaire de séance

Florence HERITIER DAVIET

le Maire

Daniele BALBO

MAIRIE DE MÛRES (Hte SAVOIE)